

à Marseille - 12.12.2018



Nicolas Souveton, président de MFRS entouré de Marc Becker, président du GCM, et de Jean-Paul Benoit, président des mutuelles de France. PHOTO A.B

## Le Grand conseil de la mutualité reste mutualiste

### SANTÉ

**Le Grand conseil de la mutualité de Marseille a trouvé son repreneur. Hier, le tribunal de grande instance a désigné les Mutuelles de France réseaux santé pour reprendre les 29 établissements du GCM. Tous les emplois sont sauvegardés et l'offre de soins va être développée.**

Les Mutuelles de France réseaux santé (MFRS) ont été choisies, hier, pour reprendre le Grand conseil de la mutualité de Marseille (GCM). Ce dernier était placé en liquidation judiciaire depuis le 30 octobre. Pour les salariés, c'est le soulagement : les 622 emplois sont bien maintenus.

Le tribunal de grande instance de Marseille devait choisir entre deux offres : une portée par un groupe privé, DocteGestio, et celle des Mutuelles de France réseaux santé. Le projet mutualiste a convaincu et MFRS va donc gérer les 29 centres de santé du GCM. « Plus qu'un soulagement, c'est la fin d'un processus, l'aboutissement d'efforts pour sauver tous les emplois et les confier à de bonnes mains », explique Marc Becker, président du GCM.

Après un redressement judiciaire en 2013, Marc Becker avait pu assurer un avenir au réseau mutualiste provençal, notamment en atteignant l'équilibre des activités. « Cette décision permet de garantir l'avenir d'une offre de soins indispensable pour l'accès à la santé de la population des Bouches-du-Rhône », développe Nicolas Souveton, pré-

sident des MFRS. Le nouveau dirigeant du GCM va maintenant travailler à la mise en place d'« une offre de soins qui réponde au mieux aux besoins des populations ». Il annonce, dès 2019, l'arrivée de nouveaux professionnels afin d'accroître l'offre de soins des centres de santé. Ainsi qu'un investissement à hauteur de 13 millions d'euros pour rénover, sur cinq ans, ces centres. Car l'activité et les besoins ne manquent pas, le GCM étant le deuxième offreur de soins après l'Assistance publique des Hôpitaux de Marseille.

### « De la santé militante »

« Il faut être militant pour faire ces activités. Nous sommes en adéquation avec nos valeurs, solidaires, non-lucratives et non-discriminantes. L'action que l'on mène est de proposer une offre de soins ouverte à tous », explique Nicolas

Souveton. Il rappelle que le mouvement mutualiste sert « à apporter des soins là où l'État ne peut le faire ».

### « L'intérêt général a prévalu »

Avec cette décision de justice, le GCM, issu du mouvement mutualiste, va le rester. « L'intérêt général a prévalu. Cette décision clôt une étape de la vie du GCM qui va bientôt avoir 200 ans. C'était une période difficile mais le GCM continue sur une base mutualiste », explique Jean-Paul Benoit, président des Mutuelles de France.

C'est une manière de « transmettre cet héritage et de prolonger l'histoire des centres dans la mutualité », souligne Marc Becker.

**Amaury Baqué**

● A lire l'interview de Nicolas Souveton, président des MFRS sur lamarseillaise.fr